

LE MOUVEMENT DE LA CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge Valais est membre de la Croix-Rouge suisse et appartient au Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



La Croix-Rouge suisse est l'œuvre d'entraide la plus vaste et la plus ancienne de notre pays. Son siège est situé à Berne et elle a, tout comme la Confédération, une structure fédéraliste. **24 associations cantonales et indépendantes** développent leur action en fonction des besoins spécifiques de leur région.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est composé de 3 piliers principaux :

1. LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR).

Fondé en 1863, il est la seule organisation chargée par le législateur de veiller à l'application du droit international humanitaire. Le **CICR** a pour mission de protéger la vie et la dignité des victimes de guerres et de conflits intra-étatiques.

2. LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE,

l'organe fédérateur des Sociétés nationales. Fondée en 1919 à l'initiative de la Croix-Rouge américaine et

l'organe directeur des Sociétés nationales. Fondée en 1919 à l'initiative de la Croix-Rouge américaine et des puissances alliées victorieuses de la Première Guerre mondiale, son siège est à Genève. Elle intervient lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine et soutient les **Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**.
Â Â

3. LES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE.

Au nombre de 189, elles veillent à la réalisation des buts et à la mise en œuvre des Principes fondamentaux du Mouvement (Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité, Universalité).